

LES EXPERTS

L'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et son Institut de police scientifique

Pierre MARGOT*

Le contexte historique de la fin du XIX^e siècle a trouvé un terreau fertile pour créer une nouvelle filière d'études, la police scientifique, en un jeune chimiste passionné de photographie et futur docteur ès sciences de l'Université de Lausanne (1898) : Rodolphe Archibald Reiss. Esprit passionné, ouvert, formé à la discipline scientifique, il découvre Bertillon, savant français qui imagina une méthode anthropométrique d'identification criminelle. Il détecte ce que la photographie peut apporter en particulier à la criminalistique. Il indique dans l'introduction de son livre, "La photographie judiciaire", que la photographie « est devenue la mémoire artificielle de l'humanité et l'enregistreur impartial des événements ».

Grâce à sa fortune personnelle, au soutien de son directeur de thèse et du doyen de la Faculté des sciences de Lausanne, il a pu poursuivre ses recherches. Dès 1902, un enseignement de photographie judiciaire et de photographie signalétique est autorisé et, en 1906, Reiss devient professeur extraordinaire.

Ses activités d'enseignement, de recherches scientifiques et d'expertises le conduisent à demander la création d'un nouveau titre universitaire (diplôme

de police scientifique) et d'un Institut de police scientifique. Cette demande se réalisera le 1^{er} septembre 1909. C'est la première reconnaissance officielle d'une nouvelle discipline académique. Depuis elle a élargi et complété son offre par une licence ès sciences en science médico-légale suivie de masters en sciences ou en droit.

L'intégration du droit pénal dans l'école provoque son changement de nom en 2003 : École des sciences criminelles, intégrée à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université, subdivisée en deux instituts, l'Institut de police scientifique et l'Institut de criminologie et de droit pénal... L'ensemble des informations sur l'école – filières d'études, publications, enseignements, etc. – est compilé sur le site www.unil.ch/esc.

Les recherches à l'Institut de police scientifique sont développées autour d'axes scientifiques forts, tels que :

- la trace, sa découverte et son interprétation,
- la documentation de scènes d'investigation et d'indices,
- le renseignement et l'analyse criminelle,
- les statistiques criminelles,
- la politique criminelle,
- la pénologie et le droit pénal...

Par ailleurs, le corps enseignant et les chercheurs de l'école ont une activité d'experts reconnue. Les premières expertises enregistrées remontent à 1902 et, en 2009, l'Institut de police scientifique en a compté plusieurs centaines dont certaines internationales comme, par exemple, celles pour le tribunal pénal international (TPI) à la suite de l'assassinat du Premier ministre libanais Rafiq Hariri aux Pays-Bas, avec l'incendie dans l'aéroport de Schiphol, en France à la Cour de Cassation pour la révision du procès Seznec.

*Pierre Margot est professeur et Directeur de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.